

2, rue du 24-Septembre
CH-2800 Delémont

t +41 32 420 56 30
f +41 32 420 56 31
secr.jur@jura.ch

AIDE AUX VICTIMES D'INFRACTIONS

FORMULAIRE DE DEMANDE D'INDEMNISATION ET DE REPARATION MORALE

1. EXPLICATIONS GENERALES

1.1. La demande de la victime

Une victime¹ d'une infraction pénale portant directement atteinte à son intégrité physique, psychique ou sexuelle (elle sera dénommée ci-après « la victime ») peut adresser une demande au canton sur le territoire duquel l'infraction a été commise. La demande tend à ce que l'Etat verse une indemnisation et/ou une réparation morale à la victime. A noter que d'autres prestations en faveur des victimes sont allouées par le Centre de consultation LAVI, Quai de la Sorne 22, 2800 Delémont, téléphone 032 420 81 00, fax 032 420 81 01, courriel lavi@ssrju.ch.

La loi fédérale sur l'aide aux victimes d'infractions (LAVI)² s'applique à la demande de la victime.

La demande doit remplir des conditions, en particulier :

- elle est adressée à l'autorité **compétente** du canton où l'infraction a été commise; dans le canton du Jura, il s'agit du Service juridique dont les coordonnées figurent dans l'en-tête du présent formulaire;
- la personne requérante doit avoir la **qualité de victime** au sens de la LAVI. Cette qualité nécessite une atteinte à l'intégrité physique, psychique ou sexuelle découlant directement d'une infraction pénale. A certaines conditions, l'aide peut s'étendre à des proches³;
- la demande doit respecter certaines **formes**⁴;
- elle doit être déposée dans un certain **délai** :
 - o pour les infractions commises avant le 1^{er} janvier 2007, ce délai est de deux ans à compter de la date de l'infraction;
 - o pour les infractions commises dès le 1^{er} janvier 2007, ce délai est de cinq ans; dans certains cas, ce délai est plus long⁵;
- le principe de la **subsidiarité** doit être respecté : la victime doit rendre vraisemblable que son préjudice ne peut pas être réparé par l'auteur de l'infraction, une assurance ou des tiers, ou qu'il ne peut l'être que partiellement⁶.

La procédure est gratuite, sauf en cas de témérité⁷.

En cas de besoin urgent d'une aide, une provision peut être demandée pour le dommage⁸.

¹ Les termes utilisés dans le présent formulaire pour désigner des personnes s'appliquent indifféremment aux femmes et aux hommes.

² [RS 312.5](#). Pour les infractions commises dès le 1^{er} janvier 2009, la nouvelle loi fédérale du 23 mars 2007 sur l'aide aux victimes d'infractions s'applique. Pour celles commises jusqu'au 31 décembre 2008, l'ancienne loi, du 4 octobre 1991, s'applique. Voir l'art. 48 let. a LAVI.

³ Art. 1 LAVI. Tel peut être le cas du conjoint de la victime directe, de ses enfants, de ses père et mère, ainsi que des autres personnes unies à elle par des liens analogues.

⁴ Art. 16 al. 1 de la loi cantonale portant introduction à la LAVI, LiLAVI, [RSJU 312.5](#) : la requête doit contenir les indications nécessaires sur les circonstances de l'infraction, les motifs justifiant une indemnisation ou une réparation morale, la situation personnelle et financière de la victime ainsi que le montant réclamé; la victime mentionne, le cas échéant, d'autres procédures administratives ou judiciaires engagées en relation avec l'infraction dont elle est la victime. Elle joint les pièces utiles à sa demande, notamment les documents qui attestent son revenu.

⁵ Art. 16 de l'ancienne LAVI, du 4 octobre 1991, et art. 25 de l'actuelle LAVI.

⁶ Art. 4 LAVI.

⁷ Art. 30 LAVI.

⁸ Art. 21 LAVI.

Le Service juridique statue sur la demande par une décision, susceptible d'opposition et de recours. Il applique notamment la LAVI et le Code de procédure administrative (Cpa)⁹.

1.2. Le formulaire d'annonce

Avant la fin des procédures pénale et/ou civile, la victime peut adresser au Service juridique, dans le délai légal, une brève demande au moyen du formulaire d'annonce, qui est accessible sur les pages Internet du Service juridique et du Centre de consultation LAVI.

Cette brève demande peut être complétée dans un deuxième temps, en principe à la fin des procédures judiciaires, au moyen du présent formulaire de demande.

1.3. Le présent formulaire de demande

Le présent formulaire est accessible sur les pages Internet du Service juridique et du Centre de consultation LAVI et librement mis à disposition.

Il a pour but de simplifier les démarches de la victime, en lui permettant de remplir une demande **complète**, sans forcément avoir recours aux services d'un professionnel.

L'usage du formulaire n'est pas obligatoire mais le Service juridique le recommande. Il se réserve la possibilité d'exiger qu'il soit rempli. Il conseille d'employer un formulaire par personne.

Toutes les informations qui y figurent seront traitées de manière confidentielle.

Doivent impérativement être remplis dans le présent formulaire :

- les chiffres 2, 3, 4 et 8;
- le chiffre 5, si la demande porte sur une indemnisation d'un dommage ou une provision;
- le chiffre 6, si elle porte sur une réparation morale.

Le Service juridique se réserve de requérir tout complément utile, en particulier le dossier pénal.

2. INFORMATIONS CONCERNANT LA VICTIME

- 2.1. La personne requérante est la victime elle-même
 un proche de la victime, à savoir

2.2. Données de la personne requérante

Nom et prénom

Rue, N°

N° postal et localité

Date de naissance

Profession

Nationalité

Etat civil célibataire marié partenaire enregistré
 veuf divorcé séparé

⁹ [RSJU 175.1.](#)

2.3. Représentant (légal ou disposant d'une procuration)

Nom et prénom

Rue, N°

N° postal et localité

Veillez joindre, le cas échéant, la procuration.

3. INFORMATIONS CONCERNANT L'INFRACTION, L'AUTEUR ET LA PROCEDURE

Si un jugement pénal est joint au présent formulaire, il n'est pas nécessaire de remplir les points 3.1 à 3.3. Toutefois, si le jugement ne contient pas de motifs écrits (considérants), nous vous invitons à résumer le déroulement de l'infraction (dernier champ du point 3.1).

3.1. Description de l'infraction

Lieu de l'infraction

Date et, cas échéant, durée de l'infraction

Quelle est l'infraction en cause d'après le Code pénal suisse, si elle est connue ?

Veillez décrire le déroulement de l'infraction et l'atteinte subie. Si une procédure pénale n'a pas été ouverte, veuillez donner une description détaillée.

.....

3.2. Auteur de l'infraction (s'il est connu)

Nom et prénom

Rue, N°

N° postal et localité

3.3. Procédure pénale

Une procédure pénale a-t-elle été ouverte ?

- oui et elle est en cours; quelle autorité est actuellement saisie du dossier ?
- oui et elle est terminée; veuillez joindre le jugement ou la décision
- non

Quelle est ou était le statut de la personne requérante dans la procédure pénale ?

- partie plaignante
- lésé
- aucun
- autre, à savoir

3.4. Suspension de la présente procédure

Etes-vous d'accord que la présente procédure, fondée sur la LAVI, soit suspendue dans l'attente de l'issue d'autres démarches (par exemple, si une procédure pénale ou civile est en cours, ou si vous êtes dans l'attente d'une décision d'une assurance), étant entendu qu'elle sera reprise une fois ces points clarifiés ?

- oui
 non; pour quelle raison ?

3.5. Centre de consultation LAVI

Avez-vous eu un contact avec un Centre de consultation LAVI ?

- oui; de quel lieu ?
 non

4. INFORMATIONS CONCERNANT D'EVENTUELS MONTANTS OBTENUS DE L'AUTEUR DE L'INFRACTION ET DE TIERS

4.1 Auteur de l'infraction

Avez-vous fait valoir vos prétentions contre l'auteur dans une procédure pénale ou civile ?

- non
 oui; 1) devant quel tribunal ?
2) quelles prétentions?
3) le tribunal a-t-il déjà statué ? non
 oui; veuillez joindre le jugement.

Avez-vous passé une convention avec l'auteur au sujet de vos prétentions ?

- non
 oui; veuillez joindre une copie de la convention.

Avez-vous demandé à l'auteur le paiement de vos prétentions ?

- non
 oui; veuillez joindre une copie des correspondances.

Avez-vous déjà reçu des montants de l'auteur en raison du préjudice qu'il vous a causé ?

- non; à votre avis, pourquoi ?
 oui; lesquelles ?
Veuillez joindre les documents.

Avez-vous introduit une poursuite contre l'auteur auprès d'un Office des poursuites et faillites ?

- non
 oui; où en est la poursuite ?
Veuillez joindre les pièces les plus récentes, par exemple un acte de défaut de biens.

Selon vos informations, quelle est la situation financière de l'auteur de l'infraction ?

.....

Veillez joindre les documents en votre possession, par exemple un extrait du registre des poursuites.

4.2. Assurances et autres tiers

Du fait de l'infraction dont vous avez été victime, avez-vous reçu ou recevrez-vous vraisemblablement des prestations :

- d'une assurance-maladie ? non oui; lesquelles ?
- d'une assurance-accidents ? non oui; lesquelles ?
- de l'assurance-invalidité fédérale ? non oui; lesquelles ?
- d'une caisse de pensions ? non oui; lesquelles ?
- d'une assurance privée ? non oui; lesquelles ?
- d'un centre de consultation LAVI ? non oui; lesquelles ?
- d'un autre tiers ? non oui; lesquelles ?

Cas échéant, veuillez joindre les décomptes.

5. INDEMNISATION DU DOMMAGE

Veillez ne pas remplir ce chiffre 5. si vous ne demandez qu'une réparation morale (chiffre 6.).

5.1. Montant du dommage

Veillez indiquer dans le tableau ci-dessous les différents postes et types de votre dommage (perte de gain, perte de soutien, frais funéraires, frais médicaux après stabilisation de l'état de santé¹⁰, etc.¹¹), ainsi que les montants en francs que vous demandez et, au besoin, leur justification.

Postes du dommage	Montants en francs
.....
.....
.....
.....
.....
Total

Veillez joindre les pièces justificatives pour chaque poste du dommage mentionné.

Veillez indiquer le montant total de l'indemnisation demandée à l'Etat : Fr.

¹⁰ Les frais pour prestations d'aide fournies par des tiers, tels que les frais médicaux, sont pris en charge par le Centre de consultation LAVI tant que l'état de santé n'est pas stabilisé; une fois que l'état de santé est stabilisé, ces frais peuvent être demandés à titre d'indemnisation du dommage au moyen du présent formulaire.

¹¹ Voir les art. 19 et suivants et 24 et suivants LAVI.

5.2. Situation financière de la personne requérante

La LAVI fait dépendre le montant de l'indemnisation par l'Etat de la situation financière de la personne requérante¹², de sorte que les données suivantes doivent être fournies.

Vivez-vous ? seul
 en couple

Nombre d'enfants à charge

Date de naissance de ceux-ci

Veillez joindre les documents suivants :

- la dernière taxation fiscale définitive :
 - de la personne requérante;
 - de l'époux, du partenaire enregistré ou du concubin vivant avec la personne requérante; et
 - des parents de la personne requérante, à condition qu'ils vivent sous le même toit et que cette dernière soit mineure ou accomplisse une première formation;
- des documents établissant le revenu et la fortune actuels de la personne requérante, dans la mesure où ils diffèrent de la taxation fiscale;
- une attestation ou une décision récente de l'aide sociale, si la personne requérante en bénéficie.

6. REPARATION MORALE

Veillez ne pas remplir ce chiffre 6. si vous ne demandez qu'une indemnisation du dommage (chiffre 5.).

6.1. Montant de la réparation morale demandée à l'Etat : Fr.

6.2. Justification

Veillez décrire, par exemple, l'atteinte subie, son intensité, sa durée, le traitement médical suivi jusqu'ici et éventuellement nécessaire dans le futur, les séquelles durables, la durée de l'incapacité de travail, la durée du séjour hospitalier :

.....

Veillez joindre les documents médicaux relatifs à l'atteinte subie qui sont en votre possession.

7. REMARQUES EVENTUELLES

.....

¹² Art. 6 et 20 LAVI; art. 10 al. 1 let. a et 11 de la loi fédérale sur les prestations complémentaires, LPC, [RS 831.30](#).

8. DECLARATIONS, SIGNATURE ET ANNEXES

Par sa signature, la personne requérante autorise les assurances sociales et privées à fournir au Service juridique les documents et informations nécessaires à l'examen de ses prétentions.

La personne requérante a pris connaissance du fait que le Service juridique est habilité, si le traitement de l'affaire le nécessite, à consulter les dossiers de la police et des autorités judiciaires. D'autres informations et documents peuvent être demandés à la personne requérante.

La personne requérante est consciente que l'Etat pourra se substituer à elle, jusqu'à concurrence de ses prestations, dans les prétentions de même nature qu'elle peut faire valoir envers l'auteur et des tiers en raison de l'infraction¹³.

Le présent formulaire peut être dactylographié mais, en tous les cas, il doit être signé de manière manuscrite et envoyé à l'adresse suivante :

République et Canton du Jura
Service juridique
2, rue du 24-Septembre
2800 Delémont

Il n'est pas valablement transmis par fax ou par courrier électronique.

Par sa signature, la personne requérante certifie avoir rempli le présent formulaire de manière complète et véridique.

Lieu et date :

Signature¹⁴ :

- Annexes : procuration
 plainte ou dénonciation pénale
 jugement pénal / civil
 convention avec l'auteur de l'infraction
 documents médicaux relatifs à l'atteinte subie
 décomptes d'assurances
 autres :

¹³ Art. 7 LAVI.

¹⁴ Le formulaire doit être signé par la personne requérante, son représentant légal ou une personne disposant d'une procuration.